

Département de l'ALLIER	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept d'administration du CCAS de DÉSSERTINES, légalement convoqué le 20 février deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BIERJON Stéphane, Vice-président.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM BIERJON Stéphane (Vice-président), DUMAS Guy. Mmes CHARRET Audrey, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone, BORDAS Annie, SEGRET Françoise. Excusés : M SANVOISIN Christian (Président), M PINAUD Serge donnant pouvoir a M DUMAS Guy, Mmes MAJER Linda, MARTIN Nicole.
Commune de DÉSSERTINES	Secrétaire : Mme CHARRET Audrey

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-01

OBJET : Nouvelles tarifications du service de portage de repas à domicile

CONSIDÉRANT, que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) propose un service de portage de repas à domicile pour les habitants de la commune, pour lequel une participation financière est demandée.

CONSIDÉRANT, l'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2023, de 6.268 % du coût des repas réalisés par la société Saveurs et Traditions du Bocage (S.T.B) et facturés au C.C.A.S.

CONSIDÉRANT, l'absence d'augmentation des tarifs appliqués aux bénéficiaires du service depuis le 1^{er} janvier 2016.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les tarifs appliqués aux bénéficiaires du service pour pallier à l'augmentation du coût des repas facturés au CCAS.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

DÉCIDE, à compter du 1^{er} mars 2023, d'appliquer les tarifs suivants :

- Repas pour une personne : 7.35 €
- Repas pour deux personnes : 14.00 €
- Repas invité : 10.10 €

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Président,
Christian SANVOISIN.

La secrétaire de séance,
Audrey CHARRET.





